



**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 10 décembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère  
Monsieur Claude Larocque, Conseiller  
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller  
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

### **ORDRE DU JOUR**

1. **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**
5. **ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**
6. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**
7. **ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2024.12.375

#### **4. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la directrice général et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément au *Code municipal du Québec*.



2024.12.376

## 5. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Leclerc souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté le quorum, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de l'avis convocation;
2. Ouverture de la séance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2025;
6. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;
7. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025-2026-2027;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance.

## 6. PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2024. Le budget 2024 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de **4 597 553 \$** ainsi que des revenus de **4 597 553 \$** .

Le budget adopté sera disponible sur le site Internet de la Municipalité à [www.upton.ca](http://www.upton.ca)



2024.12.377

7. **ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954.1, du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de **4 597 553 \$** pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Éric Jodoin

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adoptée les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de **4 597 553 \$**;

QUE le budget de l'année 2025 soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Revenus	4 597 553 \$
Charges	4 210 434 \$
Remboursement de la dette (capital)	221 528 \$
Activité d'investissement	165 592 \$

7. **PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**

Conformément à la loi, monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027;

Le programme triennal d'immobilisations prévoit, pour les années des investissements totalisant environ 20 millions de dollars, incluant les subventions. Ce programme s'avère un outil de planification important et permet d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets futurs.

2024.12.378

9. **ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2025-2026-2027**

ATTENDU QUE, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2025-2026-2027;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 et qu'ils sont disposés à l'adopter tel que déposé, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** .....

**APPUYÉE PAR :** .....

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 tel que décrit ci-après;

2025	14 339 900 \$
2026	4 665 200 \$
2027	1 420 200 \$
Total	20 425 300 \$

QUE le programme triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2024.12.379

## 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Kelly Huard

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h44.

Mme Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

M. Robert Leclerc,  
Maire